

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2008

Le Maire certifie que le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2008 a été affiché en son intégralité à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 mai 2008.

Le 24 juin 2008, Nous Martine DOGIT, Maire de COUPVRAY, avons convoqué le Conseil Municipal pour la séance ordinaire du Lundi 30 juin 2008 à 19 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2008 ;
- 2°) Compte administratif 2007 – Compte de gestion du receveur ;
- 3°) Demande de subvention : travaux d'urgence sur couverture de la Grange aux Dîmes ;
- 4°) Désignation d'un représentant de la Commune à la Commission du SAN « Vie locale, petite enfance et personnes âgées » ;
- 5°) Budget 2008 – Virements de crédits ;
- 6°) Affaires diverses.

Etaient Présents

Mme Martine DOGIT, Maire
M. Robert ADOLPHE, 2^{ème} Adjoint
M. Gérard BARBIER, 3^e Adjoint
M. Guy BELLET, 4^e Adjoint
M. Fernand VERDELLET, 5^e Adjoint
M. Jean-Yves AERDEMAN, 6^{ème} adjoint
Mme Catherine ENOU
M. Christophe LONGUEVILLE
M. Jean-Claude STYLE
M. Thierry CERRI

Madame Geneviève VILEYN
M. Alain RAMEAU
M. Michel BOULET
M. Michel VAPAILLE
M. Nicolas RENAUDIN
M. Jean-Pierre MAURAY
M. Michel GARROUSTE
M. Robert LASMIER
Mme Monique VIGNERON
M. Pascal WISELER

Absents excusés :

M. Michel WARET, 1^{er} Adjoint qui avait donné procuration à Mme Martine DOGIT
Mme Véronique EVRARD qui avait donné procuration à M. Jean-Yves AERDEMAN
M. Guy DENOUAL

Secrétaire de séance :

Mme Catherine ENOU, assistée de M. Jacques LEMONNIER, est désignée en qualité de Secrétaire, en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I – Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2008

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2008 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

II - Compte administratif 2007 – Compte de gestion du receveur

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Guy BELLET, délibérant sur le compte administratif 2007, dressé par Madame Martine DOGIT, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modifications de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte administratif joint en annexe à la présente délibération,

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau aux résultats de fonctionnement de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Approuve, à l'unanimité, en l'absence du Maire, ce dernier s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ainsi que les résultats du compte de gestion tels que présentés par le Receveur municipal,

Constata un résultat de fonctionnement de 1 600 169,65 € dont 847 057,31 € sont affectés au compte 021, le surplus étant maintenu en fonctionnement soit 753 112,34 €.

III- Demande de subvention : travaux d'urgence sur couverture de la Grange aux Dîmes

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de réalisation de travaux de première urgence sur la couverture de la grange aux dîmes.

Elle précise que le financement de cette réalisation repose sur la subvention qu'il est envisagé de solliciter auprès du Département dans le cadre de l'entretien du patrimoine rural non protégé.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est de 10 960 € HT soit 13 108,16 € TTC.

Le financement de cette opération serait le suivant :

Département (50 % d'un montant de travaux plafonné à 15 400 €)	5 480,00 €
Participation du Maître d'ouvrage	5 480,00 €
Montant total HT	10 960,00 €
TVA 19,6 % à provisionner	2 148,16 €
Total TTC	13 108,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Approuve, à l'unanimité, l'opération présentée pour un montant de 10 960 € HT soit 13 108,16 € TTC ainsi que son plan de financement,

Décide d'inscrire au budget de la commune la part restant à sa charge,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté attributif de subvention,

Mandate Madame le Maire aux fins de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil général de Seine et Marne.

IV Désignation d'un représentant de la Commune à la Commission du SAN « Vie locale, petite enfance et personnes âgées »

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal,

Désigne, à l'unanimité, Monsieur Guy BELLET en tant que représentant de la commune à la commission « Vie locale, petite enfance et personnes âgées ».

V - Budget 2008 – Virements de crédits

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de procéder à certains ajustements ou rectifications des inscriptions budgétaires,

Approuve, à l'unanimité, le virement de crédit de 5 700 € du compte 021 (immobilisations corporelles) au compte 020 (immobilisations incorporelles – achats de logiciels) crédits non prévus.

VI - Affaires diverses

Règlement des espaces publics piétonniers

Madame le Maire donne connaissance d'un projet de règlement des espaces publics piétonniers préparé par le SAN et approuvé lors du Comité syndical du 5 juin 2008.

Ce règlement pour être applicable doit être approuvé en termes concordants par l'ensemble des 5 communes du Val d'Europe.

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du projet,

Approuve, à l'unanimité, le dit document qui concerne en particulier sur Coupvray les espaces situés autour des bassins de rétention des eaux pluviales.

Utilisation de la salle de la forge à titre gratuit avec dépôt de d'un cautionnement

Madame le Maire indique que la salle de la forge a été mise à disposition de familles qui souhaitent se réunir à l'occasion de l'enterrement d'un proche.

Il est précisé que cette mise à disposition s'est faite à titre gratuit et qu'il serait néanmoins souhaitable de demander un cautionnement afin de garantir le nettoyage de ce local après utilisation.

Le Conseil municipal,

Après explication de Madame le Maire,

Approuve, à l'unanimité, la mise en place de ce cautionnement,

Fixe le montant de ce dernier à 250 €,

Dit que cette somme sera restituée aux intéressés si les locaux sont rendus en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, la somme sera conservée par la Commune afin de couvrir les frais de nettoyage.

Déclaration d'intention d'aliéner – Exercice du droit de préemption

Monsieur Fernand VERDELLET présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle cadastrée ZA n°46 d'une contenance de 641 m², située 23 Route de Chalifert à Coupvray.

Il est précisé que ce bien avait déjà fait l'objet d'une déclaration d'aliéner et d'une délibération du Conseil municipal le 17 décembre 2007. Aucune suite n'avait alors été donnée par le vendeur, la commune ayant décidé d'exercer son droit de préemption pour un prix correspondant à l'estimation des Domaines, soit 45 000 € (prix demandé 75 000 €).

La dernière déclaration du 26 mai 2008 fait apparaître un prix de vente de 80 000 €.

Monsieur Fernand VERDELLET rappelle l'intérêt qui s'attache à l'exercice du droit de préemption compte tenu du fait qu'il s'agit là une zone II NAa destinée à l'aménagement futur des franges du bourg.

Le Conseil municipal,

Après avoir ouï l'exposé de l'Adjoint-Délégué et délibéré,

Approuve l'acquisition de ce bien au prix correspondant à l'estimation qui va être faite par le service des Domaines (45 000 € en 2007),

Dit que les crédits figurent au budget 2008.

Messieurs Robert LASMIER et Pascal WISELER ont voté contre.

Madame Geneviève VILEYN s'est abstenue.

Projet de construction de la salle d'accueil du Musée Louis Braille

Monsieur Thierry CERRI indique qu'il semble raisonnable d'abandonner, pour un certain nombre de raisons, en particulier techniques, le projet de construction de la salle d'accueil du Musée Louis Braille tel qu'il a été présenté. Il semblerait souhaitable de limiter celui-ci à l'aménagement et à l'adaptation de l'actuelle remise et de ses abords immédiats.

Des sanitaires, un distributeur de boissons et la création d'un aménagement paysager de la cour pourraient être envisagés pour un coût moindre. Plusieurs architectes pourraient être consultés.

Une enveloppe limitée à 100 000 € pourrait être affectée à cette opération.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Il est précisé que les demandes de participation financière auprès du Conseil général de Seine et Marne et du Conseil régional Ile-de-France seront maintenues.

Projet d'édition d'une bande dessinée à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Louis Braille

Après réexamen des différentes formules proposées pour la création d'une bande dessinée à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Louis Braille et face aux difficultés d'assurer le financement de cet ouvrage,

Le Conseil municipal,

Décide d'abandonner purement et simplement ce projet.

Au cours de la discussion de fin de séance, un certain nombre de points concernant les programmes en cours de réalisation ou en projet ont été évoqués, en particulier travaux de bâtiment et projet d'acquisition de terrain le long du Parc des Sports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Secrétaire de séance,
Catherine ENOU